CALCUL D'UNE SUBVENTION TRAVAILLEUR

Prouver statut TD / TGD → OK est TD (par exemple) → Engagement (= date t) + Début calcul subvention travailleur

Type d'entreprise	Commission paritaire	Subvention ramenée à l'ETP presté du travailleur	Subvention perçue limitée par le coût salarial du travailleur
PME ou entreprise ou capital social ou droits de vote détenus majoritairement par des pouvoirs locaux (…)	Si CP 121, 124, 145 et 302, subvention maximum = 18.000 €	Si on est dans cette situation et que l'ETP de ce travailleur est de 0.85 ETP, la subvention est de 18.000 € X 0,85 = 15.300 €	Le RGEC impose de limiter la subvention à la moitié du coût salarial du travailleur. Si dans ce cas-ci, le coût salarial est de 30.000 € : la moitié de ce coût salarial = 15.000 €, donc la subvention perçue pour ce travailleur sera de 15.000 €
	Si CP autres, subvention maximum = 15.000 €		
Grande entreprise	Si CP 121, 124, 145 et 302, subvention maximum = 10.800 €		
	Si CP autres, subvention maximum = 9.000 €		
	Remarque : montant X 2 si est TGD	Remarque 1 : l'ETP est calculé sur 12 mois pour un TD (t + 12mois), sur 24 mois pour un TGD (t + 24 mois). Remarque 2 : l'ETP doit être de 0,5 ETP minimum pour ouvrir le droit à cette subvention	Remarque : le coût salarial est calculé sur la même période que l'ETP du travailleur

→ Ce montant est ensuite : en 4, et versé en 4 tranches (1/an). Donc dans cet exemple : 15.000 : 4 =

3.750 € / an pour ce travailleur